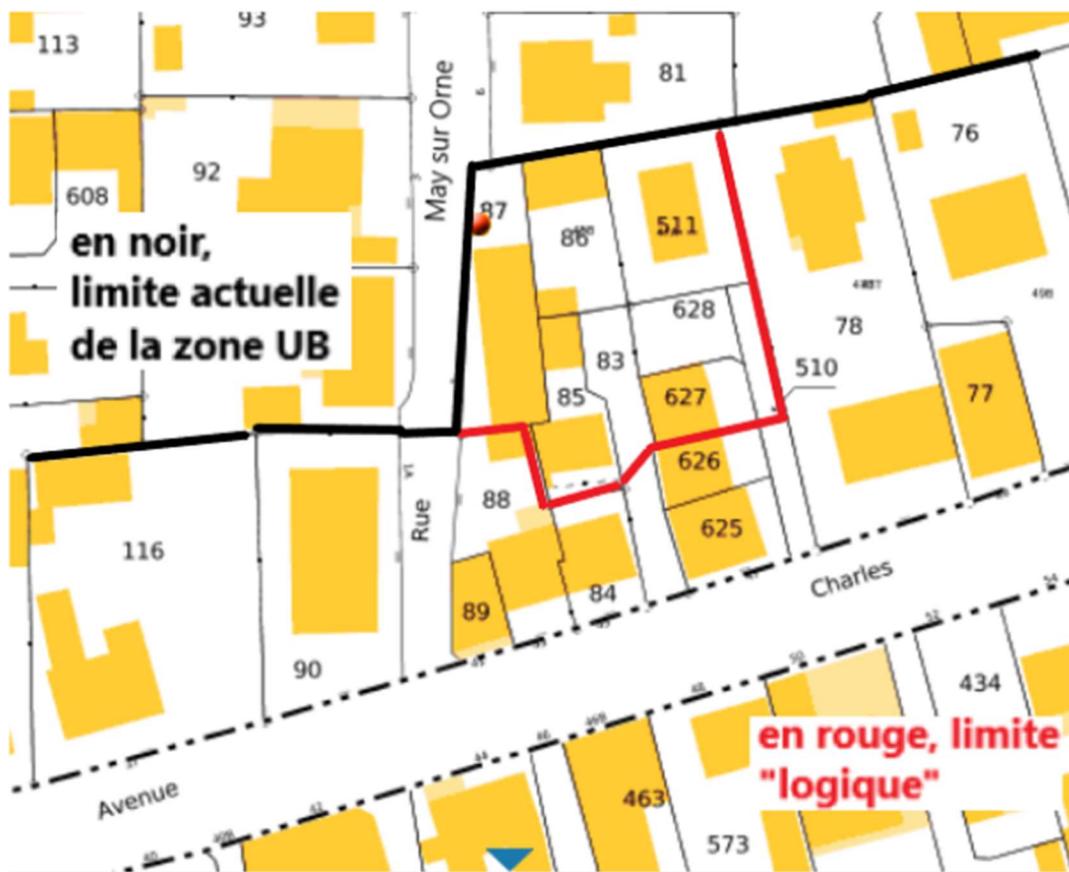
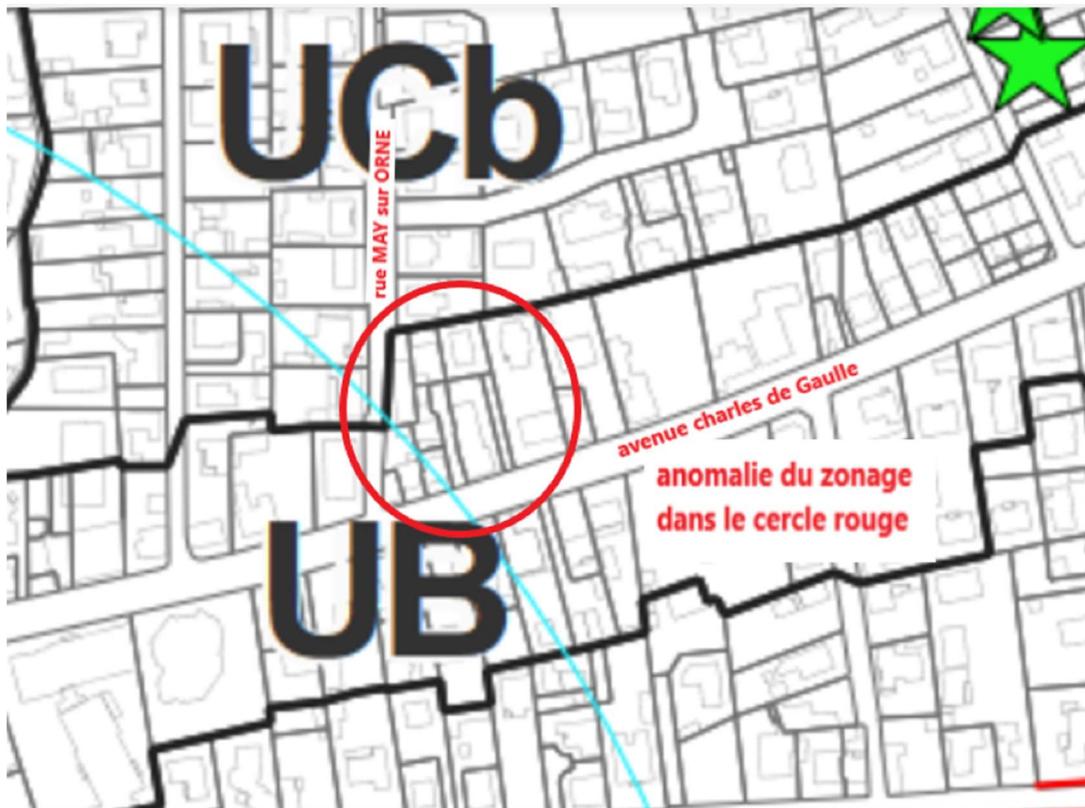


10/09/2024



Le PLU approuvé en 2007, a intégré des « entrées de ville » dont l'avenue Charles de Gaulle avec une limite avec la zone UCb que le PLU de 2011 n'a pas modifié.

Cette zone UB « d'entrée de ville » présente une configuration anormale au franchissement de la rue May sur Orne, puisqu'on passe d'une profondeur de 30m ( n°39 de l'avenue) à une profondeur de 62m ! ( au niveau du n°41)

Or, si à une époque lointaine, ce découpage a pu être dicté par l'appartenance à un même propriétaire de parcelles contiguës ( par exemple FS87 et FS88) , ce n'est manifestement plus le cas aujourd'hui, et rien ne justifie que le (nouveau) propriétaire de la parcelle 87 soit classé en zone UB. Il en est de même pour le numéro 49 de l'avenue (qui a fait, en 2023, l'objet d'une division en 4 ou 5 lots) et sans doute également pour le numéro 47.

**Parcelles de la feuille FS qui sont aujourd'hui en UB et qui devraient être en UCb :**

**083**

**085**

**086**

**087**

**510**

**511**

**627**

**628**

**626 ?**